La pompe à chaleur : l'avenir du chauffage dans les bâtiments



Filière mobilisée pour la transition énergétique & la décarbonation



La pompe à chaleur : l'avenir du chauffage dans les bâtiments



Sous le fil conducteur d'Arnaud KAUTZMANN,

Secrétaire de l'AFPAC





La pompe à chaleur : l'avenir du chauffage dans les bâtiments



Introduction

Arnaud KAUTZMANN

Marché de la PAC : état des lieux 2022 et perspectives

François DEROCHE et Valérie LAPLAGNE

Point d'actualité sur le projet de révision F-Gas 517/2014/UE

Bernard PHILIPE (AFCE)

Développement des PAC en logement collectif : leviers et recommandations

David LEBANNIER

La PAC, atout pour la réussite du décret tertiaire

Olivier MICHOUX

Environnement acoustique des PAC : outils pour une parfaite intégration

Christel MOLLÉ

La maintenance des PAC : garantie de performance durable

Roland BOUQUET

Conclusion, échanges / questions réponses

François DEROCHE

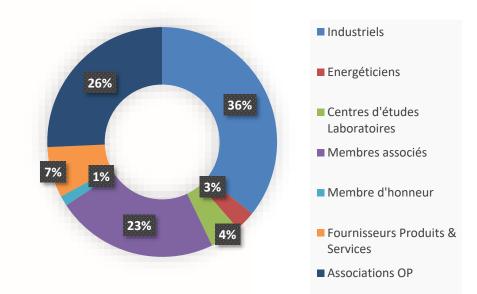


L'AFPAC: 70 membres acteurs de la filière PAC



L'AFPAC

- Créée en février 2002,
- Association de filière dédiée à la PAC,
- Interlocuteur privilégié :
 - des pouvoirs publics
 - de tous les acteurs en France et en Europe.



LA VOCATION DE L'AFPAC

Faire valoir l'intérêt énergétique et environnemental des systèmes de production de chaleur par pompe à chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire), et la contribution actuelle et future qu'ils apportent au développement des énergies renouvelables et à la réduction des émissions de CO₂.

Marché de la PAC : état des lieux 2022 et perspectives





François DEROCHE Président de l'AFPAC



Valérie LAPLAGNE, Trésorière de l'AFPAC, Responsable PAC chez Uniclima



EHPA l'association européenne des pompes à chaleur



170

Membres

Fabricants de PAC
Fabricants de composants
Associations nationales
Consultants
Instituts de Recherche & d'essais

28

pays representés

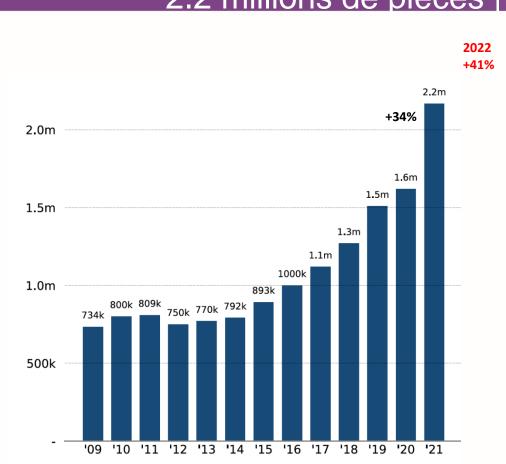
Coopération Internationale CECA, IEA, IEA HPC, IRENA, HPCJ

Vision

Dans une Europe totalement décarbonée les technologies de PAC est la solution n° 1 pour le chauffage et le refroidissement, étant un facilitateur essentiel pour un système énergétique renouvelable. soutenable et smart.



Marchés 2021 pour 21 pays européens : 2.2 millions de pièces | stock: 17 millions



? 4,6 m

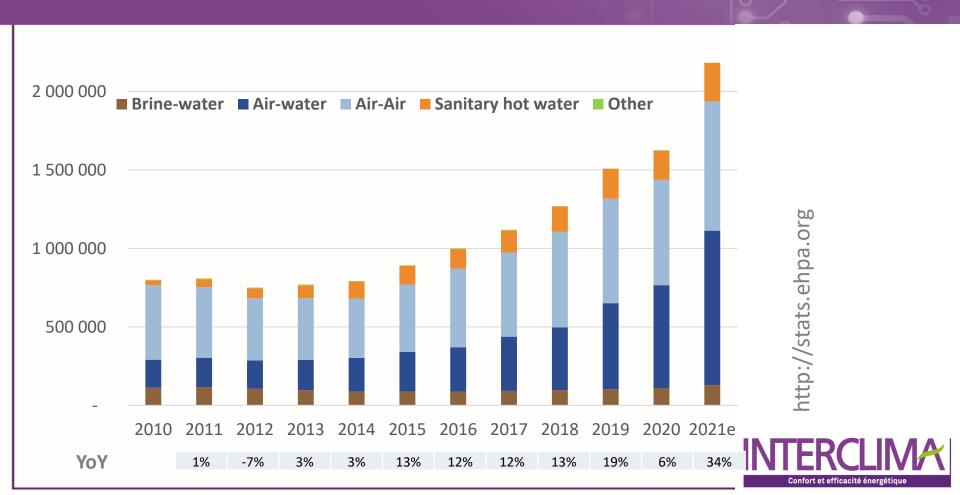
x2



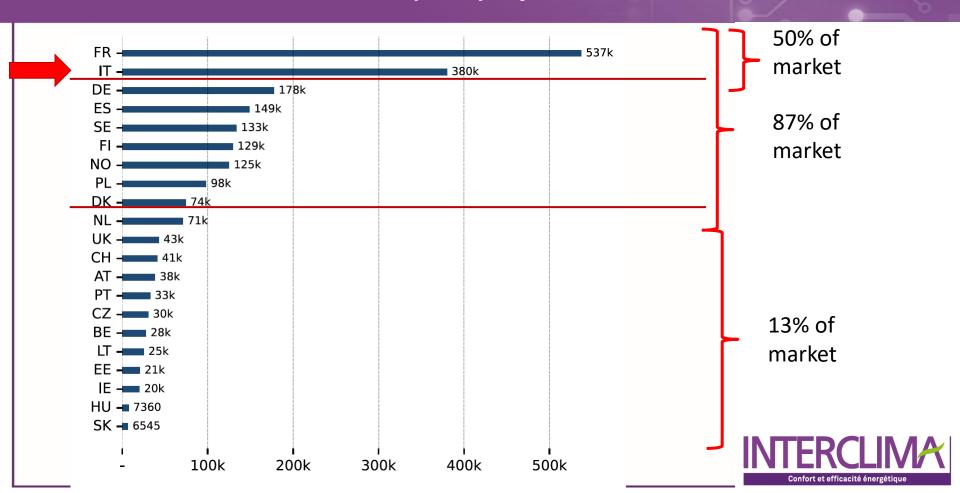


2025^e

Evolution du marché EU 2010 – 2021 | 17 mill. de PAC inst

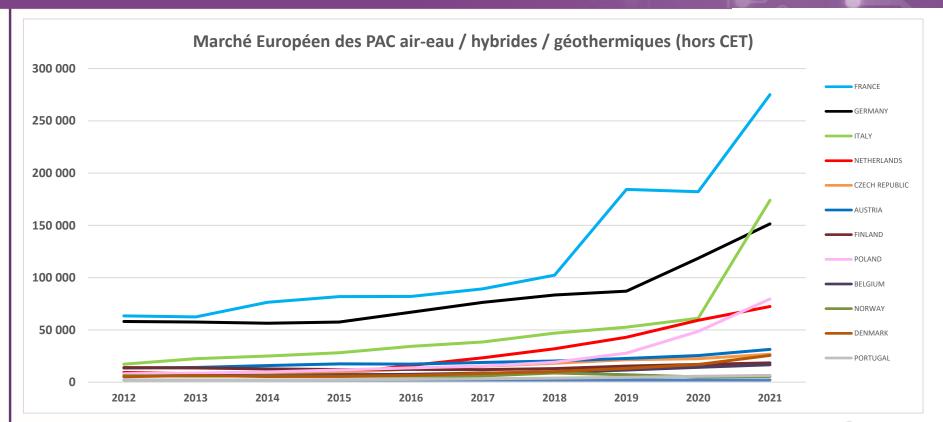


Marchés par pays en 2021



La France n°1 sur le marché Européen







Des usines de PAC partout en Europe

- ▶ +170 sites
- souvent localisés en milieu rural ou reculé
- CA de 14.5 milliards €
 (dont env 1.7 milliards € TVA)
- ▶ 60% fabriquées en Europe
 - **→** Emplois : 117 000 ETP
 - **→** Potentiel d'Export
 - **→** Perspectives de croissance





Et en France?





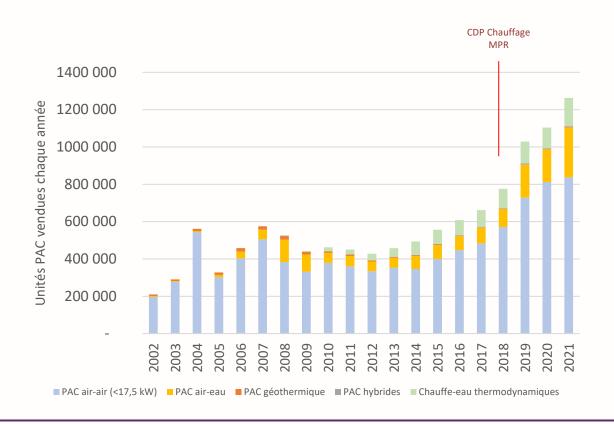
François DEROCHE Président de l'AFPAC

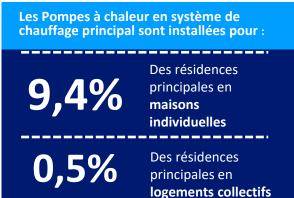


Une dynamique de marché forte pour la PAC



La PAC : plébiscitée pour décarboner le bâtiment





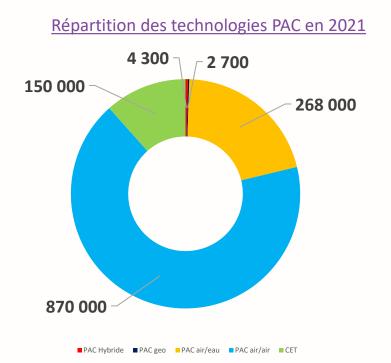
Source: CEREN 2019

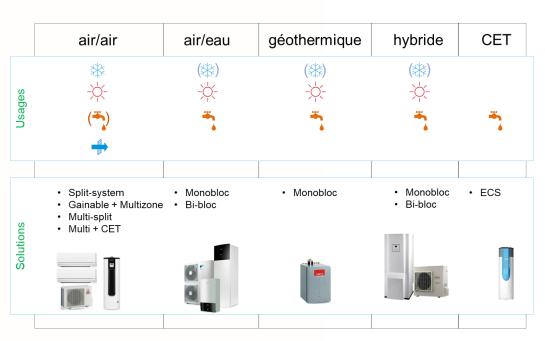


Une dynamique de marché forte pour la PAC



Les technologies PAC : performantes pour décarboner les usages



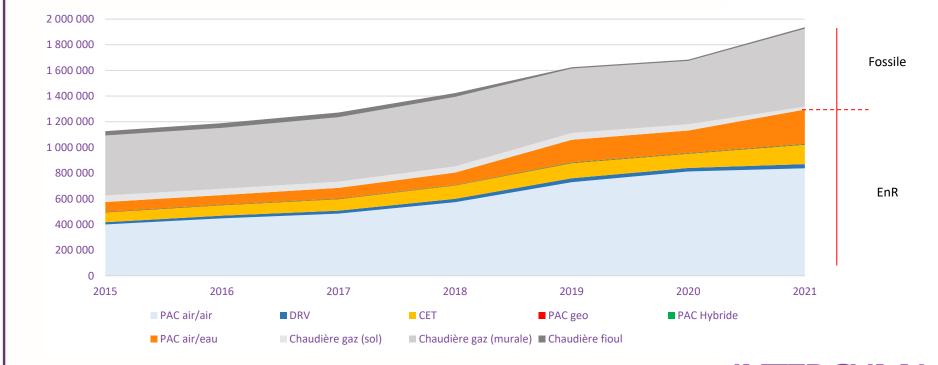




Une dynamique de marché forte pour la PAC



Des technologies PAC performantes pour décarboner les usages

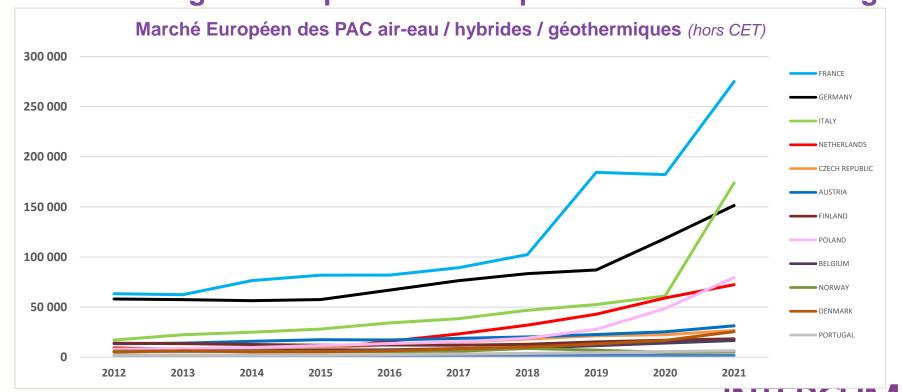




La France n°1 sur le marché Européen



Des technologies PAC performantes pour décarboner les usages





Décryptage du projet de révision F-Gas 517/2014/UE



Quelques données globales

Les principaux articles commentés



Bernard PHILIPPE, Délégué Général de l'AFCE

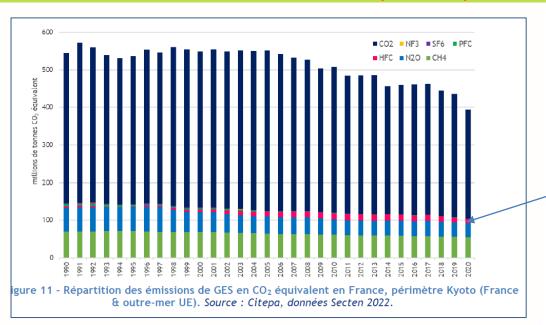




Quelques données globales



- ✓ En 2020, les émissions de gaz fluorés (HFC, PFC, SF6, NF3) représentent 3,2 % des émissions de gaz à effet de serre de la France et les HFC représentent 3 %.
- ✓ D'un point de vue sectoriel, 85 % des émissions de gaz fluorés sont attribuables aux applications du froid des Pompes à chaleurs et de la climatisation en 2020 (=> 2,55%)



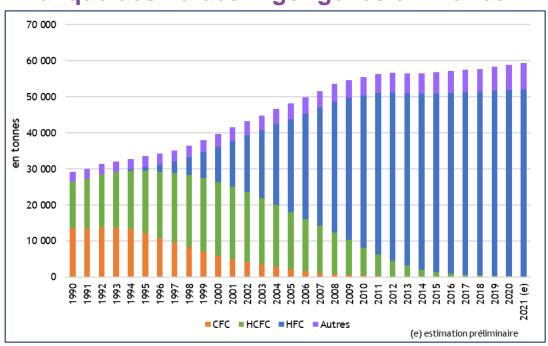




Quelques données globales



Banque des fluides frigorigènes en France



√ 59 000 tonnes en 2020

- √ 88 % de HFCs
- √ 30% de R-134a
- ✓ 26% R-410A
- ✓ 12% de fluides non fluorés dits « naturels » (HC, NH3, CO2)
- ✓ Banque dominante: PAC Réversible-Climatisation



Les principaux articles concernés par la révision



La révision proposée comprend, entre autre, des :

- → Mesures pour prévenir les fuites et favoriser les bonnes pratiques
- Formations / certifications étendues à l'ensemble des fluides frigorigènes
- Intégration des HFO concernant les contrôles d'étanchéité, suivi des mouvements,....
- Les États membres doivent promouvoir la récupération, le recyclage, la régénération et la destruction
- ...

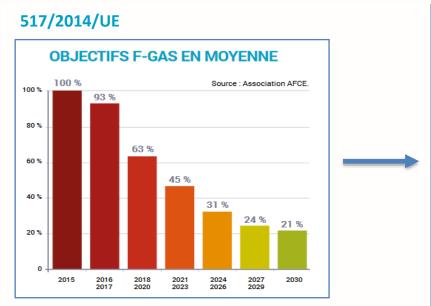
→ Mesures pour limiter l'usage des HFCs

- Nouveau calendrier du Phase down extrêmement « pentu »
- Interdiction de mise sur le marché (01/01/2027) split <= 12kW avec GWP>150
- Interdiction de mise sur le marché (01/01/2027) split > 12kW avec GWP>750
- Meilleures contrôle des mouvements de fluide (douanes, traçabilité, illégaux..)



Les principaux articles concernés







Des seuils drastiquement réduits avec une nouvelle référence :

176 millions de tonnes CO₂equ (au lieu de 181 actuellement)

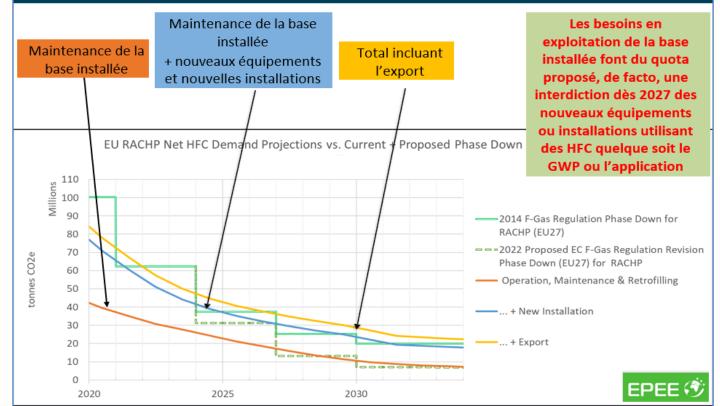
en intégrant en plus les besoins pour les propulseur médicaux (env. 10mtCO2equ en 2020)



Les principaux articles concernés









Les principaux articles concernés



Interdictions de mise sur le marché

- (18) Équipements de climatisation bi-blocs et de pompes à chaleur bi-blocs fixes:
- (a) systèmes bi-blocs qui contiennent moins de 3 kg de gaz à effet de serre fluorés énumérés à l'annexe I et qui contiennent des gaz à effet de serre fluorés énumérés à l'annexe I dont le PRP est supérieur ou égal à 750, ou qui en sont tributaires;
- (b) systèmes bi-blocs d'une capacité nominale égale ou inférieure à 12 kW contenant des gaz à effet de serre fluorés, ou qui en sont tributaires, dont le PRP est supérieur ou égal à 150, sauf si cela 1er janvier 2027
- (c) systèmes bi-blocs d'une capacité nominale égale ou supérieure à 12 kW qui contiennent des gaz à effet de serre fluorés, ou qui en sont tributaires, dont le PRP est égal ou supérieur à 750, sauf si ces gaz sont nécessaires pour satisfaire aux normes de sécurité.

 1er janvier 2027

Imaginer qu'uniquement des solutions de PAC <12 kW avec des fluide avec GWP<150 pour répondre à la demande, que l'on soit en technologie air/eau ou air/air est irresponsable.



Des dispositions antinomiques



Vouloir gérer à la fois et à court terme les objectifs de décarbonation (fin d'utilisation des générateurs utilisant des énergies fossiles)

et les nouvelles propositions de réduction et d'interdiction des HFC de la révision F-Gas est irréaliste.

- ✓ Une action à court terme sans HFC se heurtera très rapidement à une **indisponibilité des matériels**.
- ✓ Des PAC installées par exemple en 2023 ou 2024 se trouveraient dès 2030 dans une situation d'extrême difficulté pour la réparation/maintenance ; le solde de fluides HFC disponible sera insuffisant.
- ✓ Avec pour conséquence de se trouver donc en face d'une **obsolescence prématurée des équipements** (7 à 10 ans de durée de vie) provoquée par une Réglementation qui se veut environnementale.

Problèmes conjoncturels additionnels

- ✓ La R&D est confrontée à un **sérieux dilemme** : répondre à la pénurie de composants liés aux effets des crises sanitaires et ukrainienne d'une part, et d'autre part au projet de la révision F-Gas ambitieux à très court terme.
- ✓ Ceci est incompatible d'un point de vue technologique avec les temps requis de développement et d'industrialisation des produits.



Enjeux: impact F-Gas



Un fort ralentissement du marché et un risque sur l'emploi et les compétences

- 1. Impacts sur la rénovation du parc immobilier :
 - 2,4 Millions de logements non rénovés en 2030
 - PAC Air/Eau, Eau/Eau, Hybride (Hydrocarbures = 1% en 2021)
 - Ralentissement du marché
- 2. Impacts sur les emplois :
 - 30 000 emplois d'installateurs perdus en 2027 avec perte de compétences



Développement des PAC en logement collectif : leviers et recommandations





David LEBANNIER,
POUGET CONSULTANTS,
Pilote du GT PAC logements collectifs de l'AFPAC





Un guide des solutions PAC en résidentiel collectif



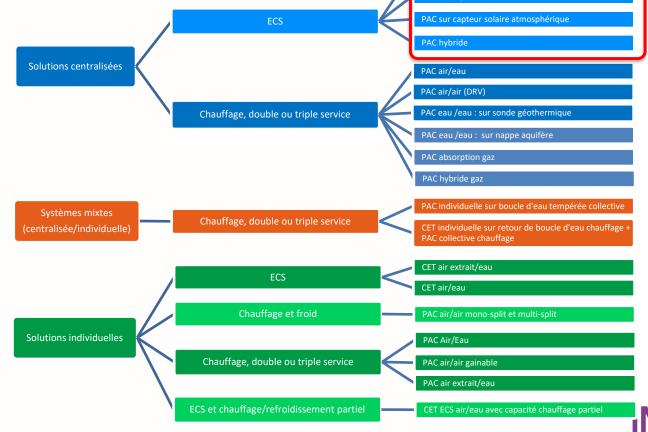
SOMMAIRE DU GUIDE:

- 1. Généralités
 - Les émetteurs (description, régime de T, usage)
 - Le positionnement des équipements
 - L'acoustique
 - ECS : les besoins et le bouclage
 - Glossaire (CET, Bi-bloc mono-bloc...etc)
- 2. La classification des solutions
- 3. Présentation des solutions
 - Schéma de principe (position des équipements)
 - Descriptif (principe de fonctionnement)
 - Spécificité de la solution
- 4. Les fiches références



Classification des solutions



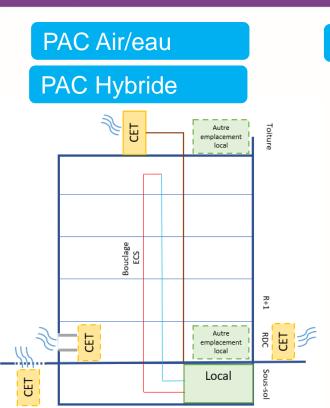


PAC Air/eau

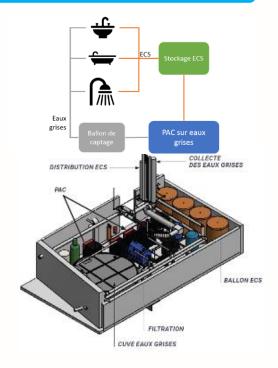


Les solutions centralisées : ECS

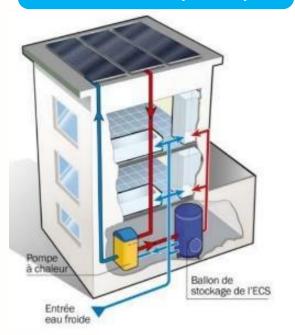




PAC Eaux Grises/eau



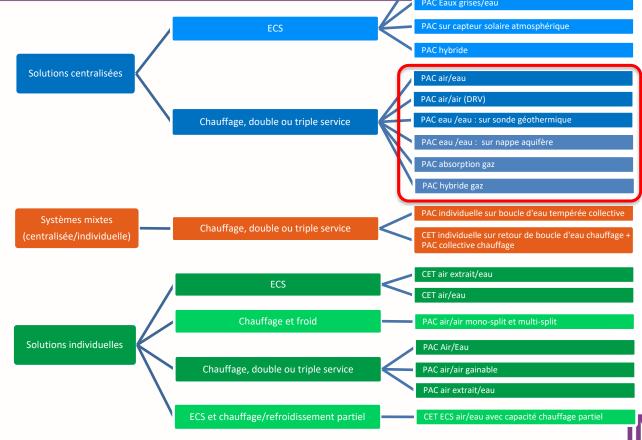
PAC sur capteur solaire atmosphérique





Classification des solutions





PAC Air/eau



Les solutions centralisées : chauffage, double ou triple service



PAC Air/eau

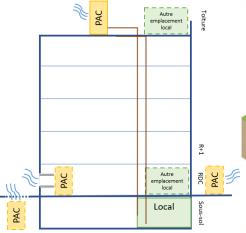
PAC Hybride gaz

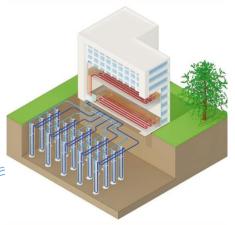
PAC absorption gaz

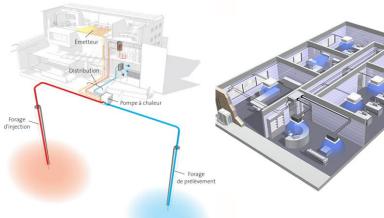
PAC eau /eau : sur sonde géothermique

PAC eau /eau : sur nappe aquifère

PAC Air/air (DRV)





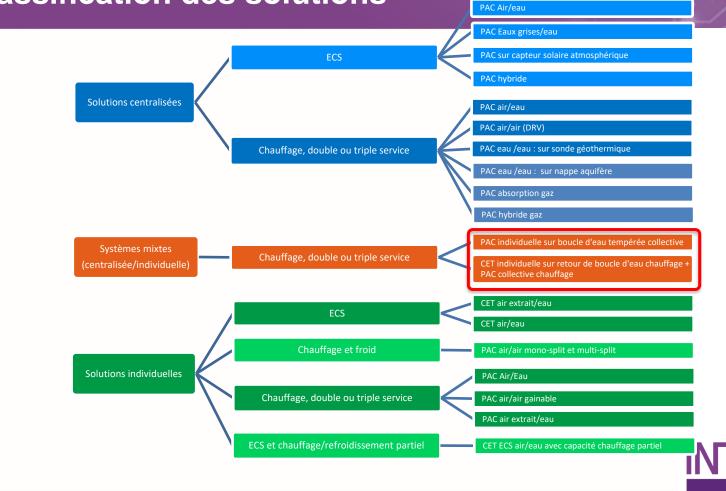




Classification des solutions



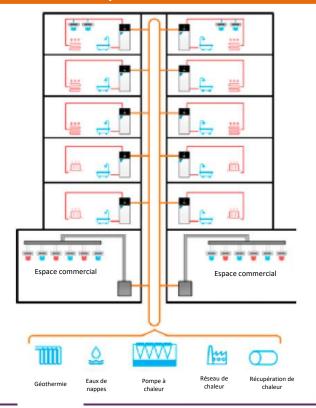
Confort et efficacité énergétique 2



Solutions mixtes: Chauffage, double ou triple service



PAC individuelle sur boucle d'eau tempérée collective



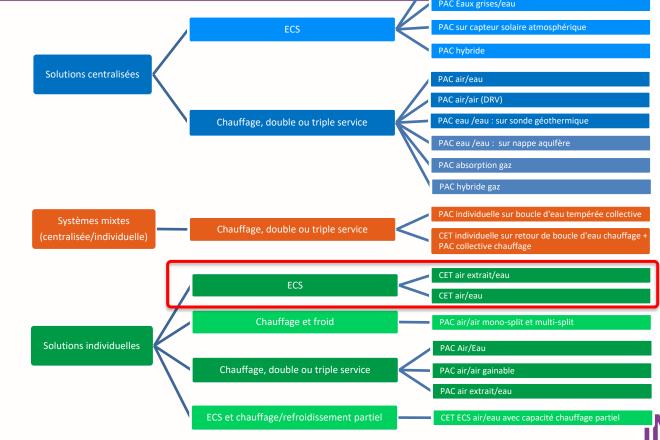
CET individuel sur retour de boucle d'eau chauffage + PAC collective chauffage





Classification des solutions



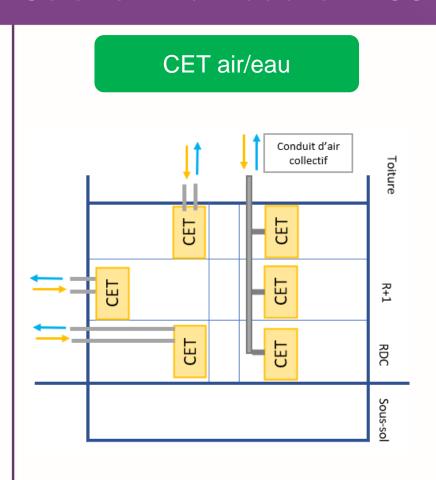


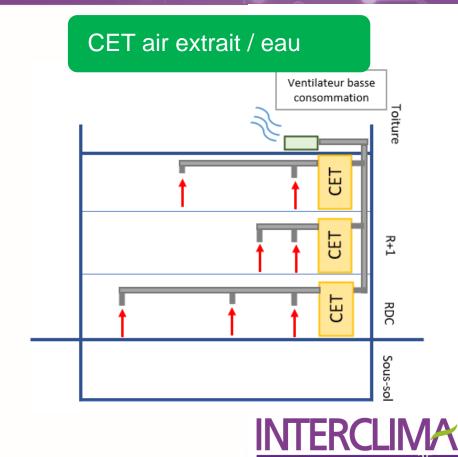
PAC Air/eau



Solution individuelle : ECS seule

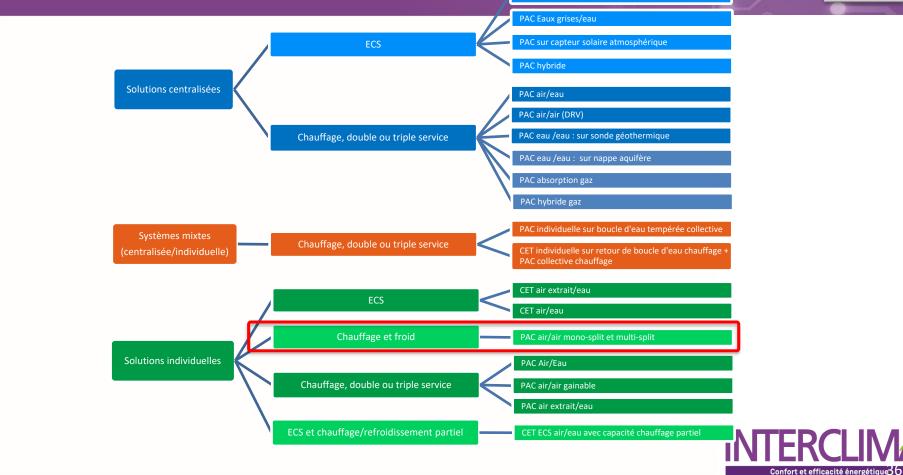






Classification des solutions :

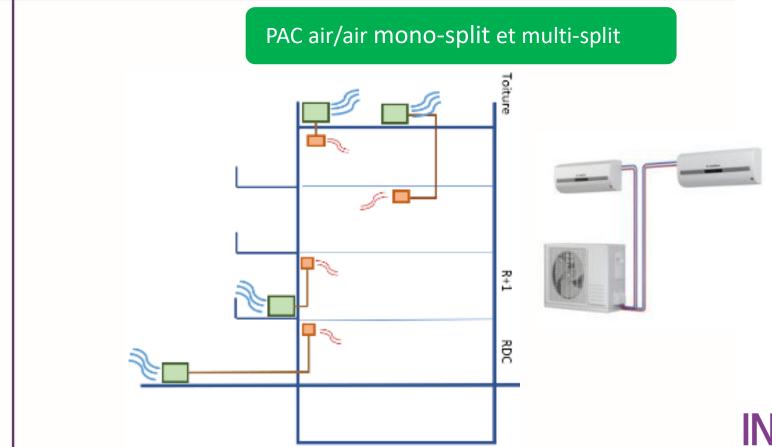




PAC Air/eau

Solutions individuelles: Chaud et/ou froid

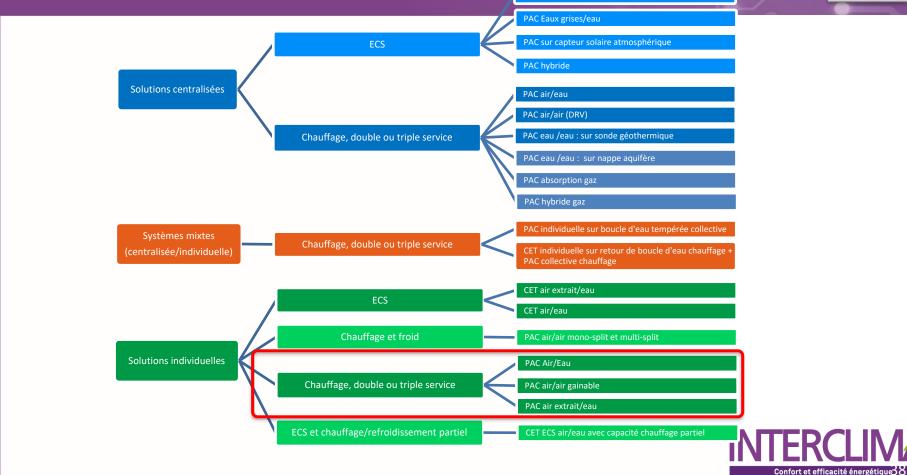






Classification des solutions

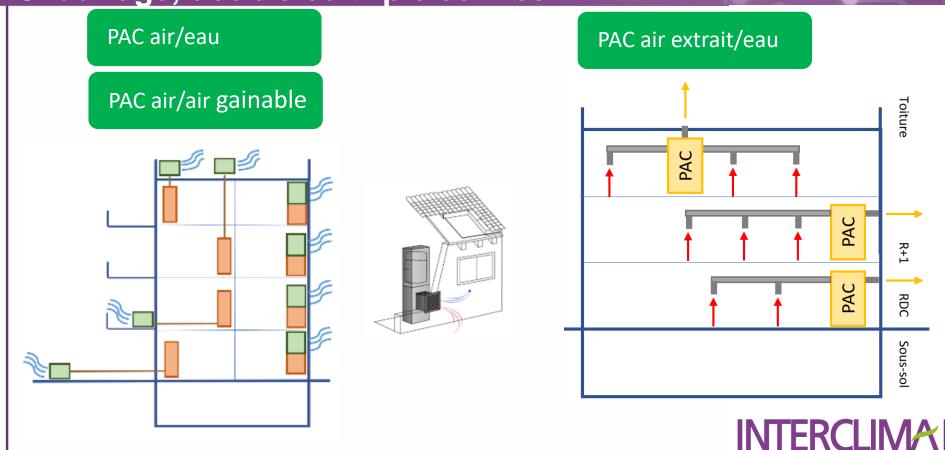




PAC Air/eau

Solutions individuelles : Chauffage, double ou triple service

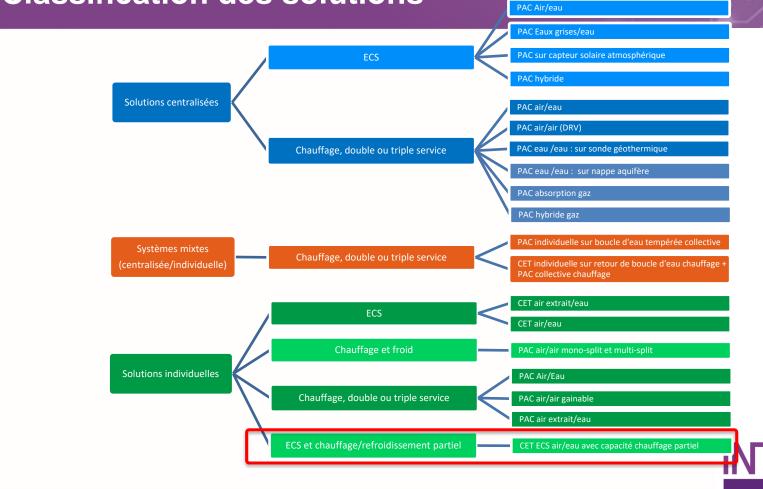




Classification des solutions



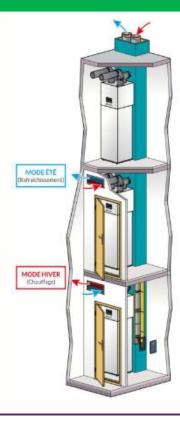
Confort et efficacité énergétique 40



Solutions individuelles : ECS et chauffage/froid partiel



CET ECS air/eau avec capacité chauffage partiel









Olivier MICHOUX
Pilote du GT Tertiaire





- L'immobilier tertiaire regroupe l'ensemble des biens immobiliers liés aux métiers de service.
 - Tertiaire marchand
 - Commerce, Immobilier de bureaux, hôtellerie-restauration, ...
 - Tertiaire non-marchand
 - Education, Santé, administration, ...



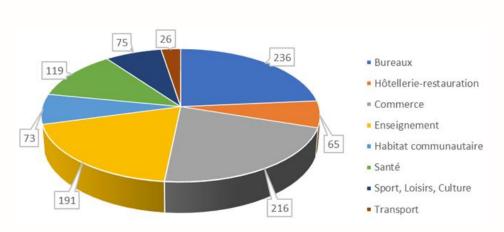


Un parc immobilier très étendu (~ 1 milliard de m² chauffés)

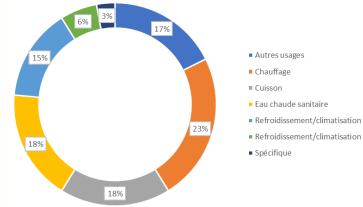
Des besoins et des usages très divers



SURFACES TOTALES CHAUFFÉES DU SECTEUR TERTIAIRE par branche en 2020 (en millions de m²) [Source : CEREN]



CONSOMMATION ENERGETIQUE DU SECTEUR TERTIAIRE par usage en 2020 [Source : CEREN]







Une présence encore limitée, mais une nette accélération depuis quelques années.

En 2020, la part des PAC représente:

- 6% des surfaces tertiaires chauffées (58 millions m²)
- 14% des surfaces climatisées (42 millions m²)

Entre 2017 et 2020, la part des PAC dans la construction neuve en tertiaire est passée de :

- 13% à 34% des surfaces tertiaires chauffées
- 22% à 39% des surfaces climatisées





Présence disparate selon les secteurs d'activité







Issu de la loi ELAN

Surface > 1000m²

Réduction de la consommation d'énergie par rapport à une année de référence à partir de 2010

2030-40%

Cible : propriétaires ou exploitants d'un établissement (Public / privé)

2040 -**50%**

30/09/2022 : 1ère échéance de remontée des données de consommation sur la plateforme OPERAT

2050 -**60%**

Le décret tertiaire cible la réduction des consommations énergétiques.





Les leviers pour atteindre les objectifs

Enveloppe du bâti



Exploitation des équipements



Performance énergétique des équipements



Usage économe







4 avantages majeurs des pompes à chaleur pour le tertiaire

1. Diversité des solutions



2. Confort et Performance toutes saisons

- Problématique du confort d'été selon les applications
- Labels énergétiques basés sur les performances saisonnières

- 3. Contrôle et inter-opérabilité
- Optimisation des consommations et maintenance préventive
- Information des utilisateurs





- 4 avantages majeurs des pompes à chaleur pour le tertiaire
- 4. Décarbonation des usages







4 avantages majeurs des pompes à chaleur pour le tertiaire

Atouts des PAC X

Potentiel de Présence des PAC dans les bâtiments tertiaires

Objectifs du décret tertiaire et de réduction des émissions de CO₂





- Meilleure prise en compte des technologies PAC pour les bâtiments tertiaires où elles sont peu présentes (enseignement, Santé, ...)
 - Hybridation de chaufferies, ...
- Mieux considérer les contrats d'exploitation des installations PAC
 - Maintien de performances, durée de vie des installations

« Perspectives et enjeux de la PAC dans le tertiaire » à paraître fin 2022



La maintenance des PAC : garantie de performance durable





Roland Bouquet, Vice Président de l'AFPAC Pilote du GT Maintenance PAC



Objectif de la filière : → 100% DES PAC ENTRETENUES



Tout à la fois réussir à :

- Répondre et être à la hauteur des décisions réglementaires liées au décret sur l'entretien des PAC de 4 à 70 KW
- Tout en continuant l'entretien des « appareils fossiles »
- Auxquelles s'ajoutent les PAC en maisons neuves et en rénovation
- Les attentes de l'État (+ de 2 ans depuis le décret avec l'obligation d'entretien bi-annuelle)





Objectif de la filière : → 100% DES PAC ENTRETENUES



Nécessité de faire entretenir sa PAC par un expert pour :

- Maintenir ses performances
- Allonger son espérance de vie
- Garantir le confort
- Respecter la « promesse décarbonée »

Parc en bonne santé 100% On voit que vous êtes Entretenu entretenue régulièrement Vous vivrez plus longtemps



1 panne sur 3 pourrait aujourd'hui être évitée si l'entretien était fait régulièrement



3 ORIGINES DE PANNES



→ USURE NORMALE DU PRODUIT ET DE SES COMPOSANTS

(aucune action possible hormis remplacer les pièces préventivement)



ÉVÈNEMENT EXTÉRIEUR

(désordre électrique, conditions climatiques, inondation, intervention d'une personne non qualifiée...)



→ DÉFAUT D'ENTRETIEN

(filtres encrassés, installations embouées et entartrées, corps de chauffe et échangeurs bouchés, siphons obturés, vases d'expansion non gonflés, purgeurs et soupapes non remplacés, pas de prise en main par le client donc mauvaise utilisation du produit...)



DECRIPTAGE DU DECRET MAINTENANCE



Dans quelles situations l'attestation d'aptitude à manipuler les fluides est-elle obligatoire pour le technicien de maintenance ?

Non obligatoire

Pour une PAC de 4 kW à 70 kW avec une charge en HFC < 5 TeqCO,

L'entretien courant d'une pompe à chaleur, d'une puissance comprise entre 4 et 70 kW et avec une charge en HFC inférieure à 5 TeqCO₂, peut être effectué par un technicien de maintenance⁽¹⁾, sans obligation de détenir l'attestation d'aptitude à manipuler les fluides, à condition qu'il n'intervienne pas sur le circuit frigorifique.

Il pourra contrôler l'étanchéité:

- > Soit par le relevé des pressions des manomètres à l'entrée et à la sortie du compresseur,
- > Soit par la vérification du voyant de présence de fluide

En cas d'absence de manomètres ou de voyant de présence de fluide sur la PAC, le contrôle d'étanchéité n'est pas nécessaire et devient sans objet (article R224-44-2 de l'arrêté du 24/07/2020).

ATTENTION, à l'issue du contrôle, si une fuite de fluide frigorigène est suspectée, seul un technicien titulaire de l'attestation d'aptitude à manipuler les fluides frigorigènes sera habilité à intervenir.

(1) formé et qualifié professionnellement au sens de l'article 16 de la Loi du 05/07/1996 relatif aux qualifications professionnelles.

Obligatoire

Pour une PAC de 4 kW à 70 kW avec une charge en HFC ≥ à 5 TeqCO2

Le contrôle d'étanchéité (selon articles R543-75 à R543-123 du Code de l'environnement, règlement F-Gas (UE) 517/2014) devra obligatoirement être réalisé par un technicien disposant de l'attestation d'aptitude à manipuler les fluides. Ce dernier devra compléter un formulaire type CERFA n° 15497/02.



DECRIPTAGE DU DECRET MAINTENANCE



L'entretien des PAC chargées en HFC (synthèse)

ENTRETIEN R224-44-2

Vérification - Nettoyage - Réglage Contrôle d'étanchéité sans intervention sur circuit frigorifique*

PAC > 4 kW

5 TeqCO₂

70 kW

*CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ

sans intervention sur circuit frigorifique

R224-44-2

- > Vérification du voyant de fluide frigorigène le cas échéant
- > Relevé des pressions à l'entrée et à la sortie du compresseur sur les manomètres le cas échéant

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ R543-79

OBLIGATIONS:

- > Attestation de capacité fluides frigorigènes (entreprise)
- > Attestation d'aptitude à manipuler les fluides (intervenant)
- > Pastilles bleues rouges
- > CERFA
- > Traçabilité







CONTRAT DE MAINTENANCE PAC HYBRIDE



Le contrat PAC Hybride est un contrat également « 2 en 1 »

• Optimisation des coûts : un seul technicien de maintenance peut entretenir l'appareil et les 2 technologies combinées

 Pas besoin d'attestation complémentaire : un technicien spécialisé historiquement énergies fossiles est autorisé à entretenir une PAC Hybride (dans le respect du décret de 2020

• Simplification : des conditions générales et particulières fusionnées



Environnement acoustique des PAC : outils pour une parfaite intégration





Christel MOLLÉ, Vice Président de l'AFPAC Pilote de la Commission Acoustique



Le bruit en France

57Mds €

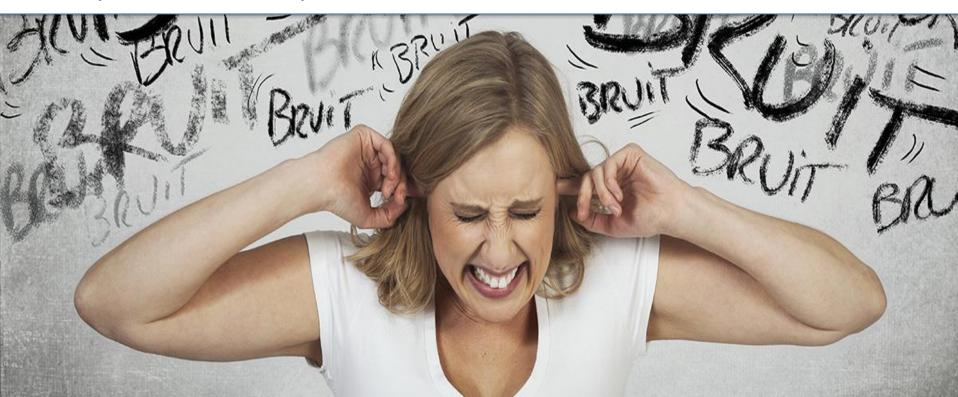
Coût social du bruit en France!

(Etude Ademe/CNB 2016)



120Mds €

Coût social du bruit en France! (en 2020)



Etude récente PROMOTELEC sur les propriétaires de PAC

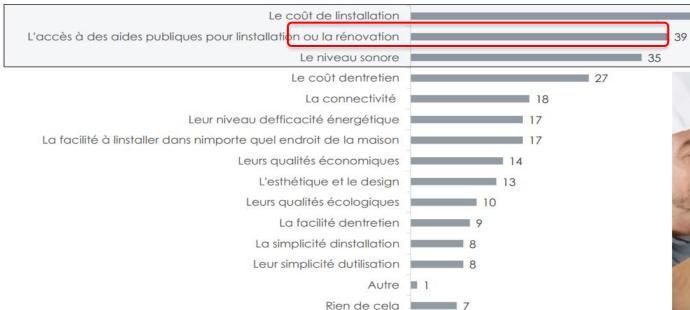


**

Les points d'amélioration

→ le coût, l'accès aux aides et le niveau sonore

Et parmi cette liste de critères, lesquels faudrait-il <u>améliorer en priorité</u>?





En %

Base : possesseurs de pompes à chaleur

La performance acoustique des pompes à chaleur ne cesse de s'améliorer ces dernières années



De quoi parle-t-on?

 Le niveau sonore d'une pompe à chaleur est proportionnelle à sa puissance thermique.

→ Compter 35dB(A) en moyenne en maison individuelle aujourd'hui pour les unités intérieures de PAC

Bruit mesuré en décibels (dB)	Nuisance sonore
20 dB	Chuchotement, jardin calme
30 dB	Chambre à coucher tranquille
40 dB	Bureau ou appartement tranquille
45 dB	Lave-linge ou lave-vaisselle
50 dB	Restaurant calme
60 dB	Conversation normale
70 dB	Aspirateur, tondeuse, hotte



La Commission Acoustique de l'AFPAC



- Création en 2009 ... donc un sujet prioritaire pour l'AFPAC depuis longtemps.
- Travaille avec le CNB (DGPR) et le CidB.

Son objet:

- création de documents informatifs ;
- sensibilisation des différents acteurs de la filière : bureaux d'études, industriels, distributeurs, installateurs, entreprises d'entretien et de maintenance ;
 - réponses aux particuliers rencontrant des problèmes de nuisance sonore de voisinage ;
- contacts avec les associations de consommateurs (AabV) ... et les acousticiens : le GIAc devenu membre de l'AFPAC.



3 Fiches conseils pour action préventive



Pompes à chaleur & environnement acoustique

Pompes à chaleur & recommandations d'installation

Pompes à chaleur Etude de risque de nuisance acoustique au voisinage







Disponibles sur le site www.afpac.org



Le Pack Silence de l'AFPAC pour éviter les nuisances



Les 10 commandements Utilisateur et Installateur





AFFEC - Association Françaire poor les Forque A Custour - 31 reu du Rocher - 19008 Paris - contant@algac.org - WWW.affp3E.org

Confort et efficacité énergétique 0.0

Un déploiement silencieux des PAC



En 2021, le parc installé de pompes à chaleur s'élève à plus de 6 millions de pompes à chaleur.

Source Afpac

96% des utilisateurs de pompes à chaleur se déclarent **satisfaits**.



Importance de l'emplacement de la PAC



Pression acoustique et environnement

Bruit mesuré en décibels (dB)	Nulsance sonore
20 dB	Chuchotement, jardin calme
30 dB	Chambre à coucher tranquille
40 dB	Bureau ou appartement tranquille
45 dB	Lave-linge ou lave-vaisselle
50 dB	Restaurant calme
60 dB	Conversation normale
70 dB	Aspirateur, tondeuse, hotte



PAC placée au sol ou sur une terrasse [champ libre]



PAC placée contre un mur: + 3 dB(A)



PAC placée dans un coin: +6 dB(A)

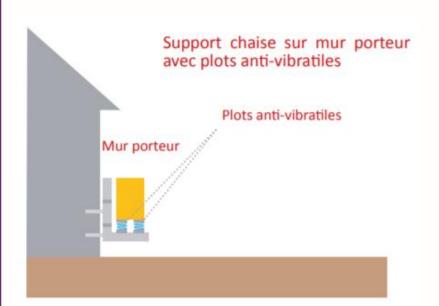


PAC placée dans une cour intérieure : + 9 dB(A)



Importance des supports (bruits solidiens)





Support chaise adapté au poids

- + plots anti-vibratiles
- + éviter mur léger



Support big foot

→ répartition du poids et absorption des vibrations



Intégration de la PAC



Grille pivotante pour accès à la face avant

Pas de mélange d'air aspiré et refoulé grâce au gainage

Pompe à chaleur à l'abri des intempéries







→ une PAC silencieuse, c'est la responsabilité de la filière



- FABRICANTS (prise en compte dès la conception gammes « silence »)
- **DISTRIBUTEURS** (accessoires et conseils)
- **INSTALLATEURS** (choix des produits et de l'emplacement)
- **MAINTENEURS**

Conclusion, échanges / questions réponses





François DEROCHE Président de l'AFPAC

